



MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 19 FÉVRIER 2025 APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 10 DÉCEMBRE 2024

à l'égard de ce qui suit :

Fonds commun	Catégorie de parts
Fonds commun d'obligations internationales Impérial	Parts de catégorie A
Fonds commun économies émergentes Impérial	Parts de catégorie A

(chacun, un « *Fonds commun* » et collectivement, les « *Fonds communs* »)

Le présent document constitue la modification n° 1 apportée au prospectus simplifié daté du 10 décembre 2024 (le « prospectus simplifié »), lequel devrait être lu compte tenu des renseignements figurant aux présentes. Tous les termes clés qui sont utilisés aux présentes sans y être par ailleurs définis ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

Changements touchant le sous-conseiller en valeurs

Avec prise d'effet le 14 mars 2025 ou vers cette date, Corporation Financière Mackenzie remplacera Victory Capital Management Inc. en tant que sous-conseiller en valeurs du Fonds commun économies émergentes Impérial.

Avec prise d'effet le 15 avril 2025 ou vers cette date, PIMCO Canada Corp. remplacera Brandywine Global Investment Management, LLC en tant que sous-conseiller en valeurs du Fonds commun d'obligations internationales Impérial, et Gestion d'actifs CIBC inc. fournira des services de gestion de portefeuille à une plus grande partie de ce fonds.

Par conséquent, le prospectus simplifié est modifié comme suit.

MODIFICATIONS PARTICULIÈRES

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

Avec prise d'effet le 15 avril 2025 ou vers cette date, les modifications suivantes sont apportées au prospectus :

1. Les renseignements à l'égard du Fonds commun qui figurent dans le tableau de la page 8 sous la rubrique « Sous-conseillers en valeurs » est supprimée et remplacée par ce qui suit :

Fonds commun d'obligations internationales Impérial	PIMCO Canada Corp. Toronto, Canada
---	---------------------------------------

2. Les renseignements à l'égard de Brandywine Global Investment Management, LLC à la rubrique « sous-conseillers en valeurs du portefeuille » aux pages 8 et 9 est supprimée et les renseignements suivants sont ajoutés après ceux concernant Corporation Financière Mackenzie à la page 10 :

« PIMCO Canada Corp., Toronto, Canada

Nom	Fonction
Sachin Gupta	DG, gestionnaire de portefeuille
Andrew Balls	Chef des placements Titres à revenu fixe mondiaux, DG, gestionnaire de portefeuille
Martin Svorc	Premier vice-président, gestionnaire de portefeuille

Aux termes de la convention de services de sous-conseiller en valeurs, sous réserve du consentement de GACI, le sous-conseiller en valeurs peut déléguer une partie ou la totalité de ses responsabilités, de ses obligations et de son pouvoir discrétionnaire à l'un des membres de son groupe. PIMCO Canada Corp. demeurera responsable des conseils en placement ou des services-conseils fournis par l'un des membres de son groupe. La convention de services de sous-conseiller en valeurs intervenue entre GACI et PIMCO Canada Corp. peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties au moyen d'un préavis écrit de 30 jours donné à l'autre partie. »

3. Les renseignements à l'égard du Fonds commun figurant à la rubrique « Désignation, constitution et genèse des Fonds » à la page 66 sont complétés par le point suivant :

« • Avec prise d'effet le 15 avril 2025 ou vers cette date, PIMCO Canada Corp. remplacera Brandywine Global Investment Management, LLC en tant que sous-conseiller en valeurs du Fonds commun. De plus, GACI fournira directement des services de gestion de placements à une plus grande partie du Fonds commun; »

Fonds commun économies émergentes Impérial

Avec prise d'effet le 14 mars 2025 ou vers cette date, les modifications suivantes sont apportées au prospectus :

1. Les renseignements à l'égard du Fonds commun qui figurent dans le tableau de la page 8 sous la rubrique « Sous-conseillers en valeurs » est supprimée et remplacée par ce qui suit :

Fonds commun économies émergentes Impérial	Corporation Financière Mackenzie Toronto, Canada
--	---

2. Les renseignements à l'égard de Corporation Financière Mackenzie sous la rubrique « Sous-conseillers en valeurs » à la page 10 sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

« Corporation Financière Mackenzie, Toronto, Canada

Nom	Fonction
Darren McKiernan	Vice-président principal, gestionnaire de portefeuille
Arup Datta	Vice-président principal, gestionnaire de portefeuille
Nicholas Tham	Vice-président, gestionnaire de portefeuille
Denis Suvorov	Vice-président, gestionnaire de portefeuille
Haijie Chen	Vice-président, gestionnaire de portefeuille

L'une ou l'autre des parties peut mettre fin à la convention de services de sous-conseiller en valeurs intervenue entre GACI et Corporation Financière Mackenzie au moyen d'un préavis écrit de 30 jours donné à l'autre partie. »

3. Les renseignements à l'égard de Victory Capital Management Inc. sous la rubrique « Sous-conseillers en valeurs » à la page 10 sont supprimés.
4. Les renseignements à l'égard du Fonds commun figurant à la rubrique « Désignation, constitution et genèse des Fonds » à la page 67 sont complétés par le point suivant :
« • Avec prise d'effet le 14 mars 2025 ou vers cette date, Corporation Financière Mackenzie remplacera Victory Capital Management Inc. en tant que sous-conseiller en valeurs du Fonds commun; »
5. Les trois premières puces de la sous-rubrique « Stratégies de placement » de la rubrique « Quels types de placement le Fonds fait-il? » à la page 105 de la partie B du prospectus simplifié sont supprimées et remplacées par ce qui suit :
« • peut combiner plusieurs styles de placement, comme les stratégies de croissance, les stratégies orientées vers la valeur et les stratégies de base, lors de la prise de décisions de placement, lesquelles tiendront compte de l'analyse de plusieurs critères de placement tels que la sélection des pays/régions, la répartition des devises, la sélection de titres et l'analyse des niveaux de secteurs/de titres;
• en plus des titres de participation, principalement des actions ordinaires, peut aussi acheter des titres convertibles en actions ordinaires;
• peut investir dans des fonds négociés en bourse; »

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à votre souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat. Dans le cas d'un régime d'investissement préautorisé, si vous n'avez pas demandé de recevoir l'aperçu du fonds et les modifications ultérieurs, vous ne disposez de ce droit de résolution qu'à l'égard de votre souscription initiale.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de parts d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur les parts de l'OPC. Ces droits doivent habituellement être exercés dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

Attestation des Fonds

Fonds	Catégorie de parts
Fonds commun d'obligations internationales Impérial	Parts de catégorie A
Fonds commun économies émergentes Impérial	Parts de catégorie A

(collectivement, les « Fonds »)

Le 19 février 2025

La présente modification n° 1 datée du 19 février 2025, ainsi que le prospectus simplifié daté du 10 décembre 2024 et les documents qui sont intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres visés par le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

COMPAGNIE TRUST CIBC

Fiduciaire des Fonds

Signé « *Robert Cancelli* »

Robert Cancelli

Président et chef de la direction

Signé « *David Scandiffio* »

David Scandiffio

Vice-président, Services de portefeuille
personnalisé

Attestation du gestionnaire et du promoteur

Fonds	Catégorie de parts
Fonds commun d'obligations internationales Impérial	Parts de catégorie A
Fonds commun économies émergentes Impérial	Parts de catégorie A

(collectivement, les « Fonds »)

Le 19 février 2025

La présente modification n° 1 datée du 19 février 2025, ainsi que le prospectus simplifié daté du 10 décembre 2024 et les documents qui sont intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres visés par le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE Gestionnaire et promoteur des Fonds

Signé « *Victor G. Dodig* »

Victor G. Dodig

Président et chef de la direction

Signé « *Robert Sedran* »

Robert Sedran

Premier vice-président à la direction et
chef des services financiers

Au nom du conseil d'administration de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Signé « *Katharine B. Stevenson* »

Katharine B. Stevenson

Présidente du conseil

Signé « *Barry Zubrow* »

Barry Zubrow

Administrateur